le 6 décembre 2010

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Nous vous écrivons pour exprimer notre très vive opposition à la demande de permis de construire de 4 éoliennes industrielles dans les alentours de Tremblay.

Cette commune est située sur la RD 175, l'axe historique vers le site du Mont St Michel. Sur son site internet, cette commune fait état d'un patrimoine architectural de grand intérêt, avec une église classée entourée de maisons de caractère remarquable, avec des actions d'aménagement qui ont amorcé sa mise en valeur. De plus, cette commune constate que la richesse de son patrimoine naturel contribue à son intérêt touristique. Il y a de nombreux gîtes dans cette région qui offrent " du calme et de la détente". Etant des britanniques installés depuis 22 ans en France, nous sommes bien placés pour savoir que l'installation des éoliennes industrielles va anéantir les efforts pour encourager le tourisme dans cette commune, et aura pour conséquence des pertes d'emploi dans ce secteur.

Les touristes sont attirés par l'authenticité des lieux et la tranquillité des espaces de patrimoine naturel. Les communes reconnaissent l'importance de leur patrimoine sur le site de Fougeres-communauté où l'on peut lire que "*Forêts, bocages, vallons dessinés par les courbes du Couesnon et du Nançon, tourbières et landes... composent un paysage de haute qualité. "*

"Ici, au quotidien, la Nature offre un cadre d'accueil et de vie exceptionnel.
Terre historique des portes du Duché de Bretagne,
Terre de cultures vivantes, aux fortes traditions,
Fougères Communauté accueille aussi ses visiteurs au cœur d'une Nature, exceptionnellement préservée. "

Et le comble, les éoliennes vont être visibles depuis le Mont St Michel, ce joyau de la France et du monde entier. C'est vraiment impensable.

Nous avons eu le privilège de visiter le Mont St Michel. Les vues panoramiques qu'on a depuis le Mont St Michel font partie intégrante du plaisir de la visite comme vous pouvez le constater depuis ce lien www.groupe-regards.com/mont-saint-michel/.
Ce site qui est classé patrimoine mondial par l'Unesco sera complètement dévalorisé par l'installation des éoliennes industrielles. Ce monument est un

symbole de la France, de sa volonté de préserver son patrimoine et son environnement paysager.
Le Mont St Michel attire des millions de touristes chaque année, véritable aubaine pour cette région, car souvent ils restent visiter de nombreux autres monuments historiques dans les villes et villages autour.

Notre Président a bien dit que les éoliennes devraient être installées de manière prioritaire dans les friches industrielles. Est-ce que le paysage autour du Mont St Michel est une friche industrielle ? Il faut absolument protéger cette belle région contre le développement industriel insensé de machines gigantesques , inefficaces et coûteuses. La loi POPE (2005) prévoit surtout la maîtrise de demande d'énergie, commençons par réduire notre consommation, et par conséquent nos factures.

Nous vous remercions de votre attention.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur en l'expression de nos sincères salutations.